

AFFAIRE N° 19

Objet : ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 1984 (7ème tranche)

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité a décidé d'affecter une somme de 200 000 F pour son programme d'éclairage public 1984 (7ème tranche).

Ce programme se limitera à l'acquisition d'appareils lumineux avec lampe à ballon fluorescent de 125 Watts, ou similaires, montés sur consoles de 1m d'avancée qui seront fixés sur supports de réseau B.T. aérien dans divers secteurs des écarts.

La répartition de ces crédits se traduira de la façon suivante :

- subvention du M.I. 1984.....	40 000 F
- emprunt C.D.C.....	<u>160 000 F</u>
	200 000 F

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs de vous prononcer sur ce programme ainsi que son mode de financement, de m'autoriser à solliciter la subvention ainsi que l'emprunt correspondant.

Je mets la question aux voix.

AVIS DES COMMISSIONS :

- Travaux Publics et Finances : favorable

ADOPTE A L'UNANIMITE

Reçu à la Préfecture

le 02/03/1984